

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230462

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
19 avril 2023

Date d'affichage
19 avril 2023

MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,

Étaient excusés :

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 30
Votants : 36

M. BORDEAU Christian
M. CHABILLANT Jean-Luc
M. CHERON Michel
M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice
Mme MENU Catherine, donne pouvoir à MERCIER Marc
Mme RENARD Candy donne pouvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

MAISONNETTES DU LAC

ECHANGE DE PROPRIETE ENTRE

LA COMMUNE DE LAVARE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération N°2023-018 du conseil municipal de LAVARE du 19 avril 2023 portant sur l'échange de propriété des parcelles sis au lieu-dit « Les Bouleaux » entre la commune de LAVARE et la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la parcelle cadastrale N° ZO 58 « des Maisonnettes du Lac » mise en vente comprenait une portion du terrain de Bicross. Afin d'assurer la continuité de l'activité Bicross en toute sécurité, les deux collectivités se sont accordées sur un re-bornage et une re-division parcellaire.

Suite à la division et au bornage des parcelles ZO 58 renommée ZO 88 « les maisonnettes du Lac », d'une superficie de 16929 m² propriété de la Communauté de Communes et ZO 59 renommée ZO 92 « Les Bouleaux », d'une superficie de 18381 m² propriété de la commune de Lavaré, le cabinet Barbier Géomètre, a fait une proposition d'attribution suivante :

- A la CCVBA : la parcelle ZO 91 d'une superficie de 583 m²
- A la commune de LAVARE : les parcelles ZO 89 et ZO 90 d'une superficie totale de 897 m²

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur cette proposition d'échange.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

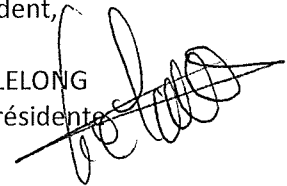
- **ACCEPTE** l'échange de propriété des parcelles citées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

P/ Le Président,

Françoise LELONG
1^{ère} Vice-Présidente



*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS*